

le bulletin

Sacieres- st- Martin

JUILLET 2019

N° 73

Le mot du Maire

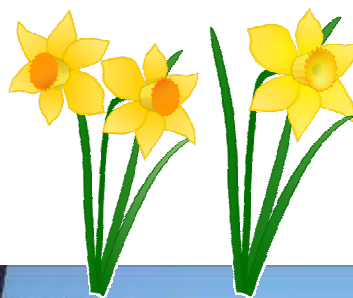
L'été est arrivé, synonyme de gros travaux dans les champs pour certains et de loisirs pour d'autres. Nous avons subi de fortes chaleurs, d'autres semblent être prévues, il faut bien respecter les consignes, notamment pour les personnes âgées, en restant confiné dans les habitations et n'ouvrir que la nuit.

Le conseil municipal s'efforce de réaliser tous les travaux prévus avant la fin de l'année et commence à réfléchir à de futurs projets.

En attendant, au nom du conseil municipal, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances à ceux qui en prennent et bienvenue à ceux qui ont choisi Sacieres comme lieu de villégiature.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.

Th BERNARD



Vacances de la
secrétaire du
12 au 30 août
2019

Citations :

Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse.

J'étais furieux de n'avoir pas de souliers ; alors j'ai rencontré un homme qui n'avait pas de pieds, et je me suis trouvé content de mon sort.

Les lois sont très nombreuses lorsque l'Etat est très corrompu.

DATES Importantes

7 Juillet : Repas du lavoir
27 Juillet : commémoration Machelidon
7 septembre : collation fosse de l'Effe
23 Novembre : nettoyage d'automne (Chéniers)

Et si on y allait !



Réalisations

Agrandissement du columbarium
Mise en place de 10 emplacements
supplémentaires



« Mes déchets pour des œufs »

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets dont l'objectif est de réduire la quantité produite sur son territoire, le SYMCTOM en partenariat avec la commune de Sacierges a organisé l'opération « mes déchets pour des œufs » ce samedi 22 juin . Ce sont 60 foyers de Sacierges qui ont bénéficié d'une poule Cendré et d'une poule Sussex offertes par le SYMCTOM soit 120 poules distribuées à cette occasion . Celles-ci peuvent manger jusqu'à 150 kg/an de déchets alimentaires et pondre entre 250 et 320 œufs par an . Les déchets consommés par les poules , estimés à 18 tonnes par an, seront ainsi détournés des sacs noirs , donc de l'enfouissement ce qui est bénéfique d'un point de vue économique et environnemental pour la collectivité .



nés des sacs noirs , donc de l'enfouissement ce qui est bénéfique d'un point de vue économique et environnemental pour la collectivité .



8 Mai pluvieux sur le bourg . Une foule clairsemée autour du Maire de Sacierges .



Le 17 juin nous nous sommes réunis à La Puychallerie pour une mise au point au sujet du communal. Etaient présents : Monsieur le Maire TH BERNARD et Madame LAMOUREUX, adjointe. Le débat fut houleux par moments, mais nécessaire

pour plus de compréhension.

Les travaux demandés devraient être faits assez rapidement : l'empierrage des ornières laissées par le tracteur et autres véhicules agricoles; ainsi que la plate-forme pour les poubelles. Nous y croyons!!!!

J'ai remarqué et ceci ne concerne que moi, le manque de neutralité de la part de la Municipalité concernant le milieu agricole vis à vis des habitants de La Puychallerie.



Samedi 22 à La Puychallerie, se tenait notre fête des voisins. Une réussite, beaucoup de monde, et le privilège d'avoir à notre table de nouveaux amis venus du Colombier, et surtout la Doyenne du village, qui compte beaucoup pour nous.

Mme FAREZ

Pêche pour les enfants



Une belle journée autour de l'étang de Chassingrimont , malgré le temps incertain . Une bonne pêche grâce aux talents de tous ces enfants . Les participants ,habitants de Sacierges et de St Civran se sont retrouvés le soir dans la salle des fêtes de St Civran pour partager les plats apportés et préparés par toutes les familles . Encore une fois , bravo à tous ces cuisiniers et cuisinières ,ces préparations étaient succulentes et abondantes .

Construction de deux portiques



Quelques volontaires se sont réunis dans l'atelier de Pascal Baritaud à Chéniers afin de construire deux portiques qui seront posés aux deux autres entrées du village . Notons une bonne participation de tous les habitants . Le financement de ce chantier

est assuré par le Collectif embellissement de Chéniers .

Journée Citoyenne



Deux fois par an le collectif embellissement de Chéniers organise une journée citoyenne afin de tailler ,nettoyer le jardin du Lavoir et si possible tous les points fleuris du village . Notons une très forte participation cette année ,plus de 30 bénévoles sont venus offrir à la collectivité une demi- journée de travail . Ce jour nous avons posé les deux portiques .

la chasse aux oeufs

Une bonne récolte cette année ; en effet les cloches ont été bien généreuses !! La chasse autour de la Mairie de Sacierges fut menée rapidement et dans la joie . Tous ont pu déguster le lapin en chocolat qui a eu la bonne idée de se cacher cette année à Sacierges .



Pétanque



Concours de pétanque organisé par le comité des fêtes de Chéniers et ouvert à tous les habitants de la commune de Sacierges a cette année réuni 10 équipes de 3 sur 5 terrains de pétanque . Une belle journée printanière dans un cadre idyllique ; il fallait un vainqueur !!,

une équipe de la Croix de la Barre remporta ce challenge ; En fin de journée, une collation offerte par le comité des fêtes de Chéniers fut servie dans la salle des fêtes de ce lieu .



Repas du lavoir

6 Juillet 2019

Organisé par le CF de Chéniers:

On appréciera les nouvelles installations, le terrain aplani et les fauteuils pour tout le monde . Quant au reste, ne changeons rien à une organisation gagnante: menu, et même animateur: Philippe TASSOTO



Les SUBVENTIONS

La présidente du CF de Chéniers tient à rappeler que la subvention accordée par la municipalité sert surtout à l'achat de matériel (ramées, tables, chaises etc) qui est à la disposition de l'ensemble des habitants de la commune, quand ils en expriment le désir et avec l'accord du CF de Chéniers .

La subvention accordée aux deux CF sert aussi à animer la commune (illuminations de Noël, la hotte du Père Noël, Pâques , et la pêche des enfants) ,plus divers matériels qui servent également à tous, toujours sur réservation et accord .

La présidente Danielle AXISA



Commémoration

Comme tous les ans place Machelidon les habitants de SACIERGES se réunissent à Chéniers le 27 Juillet à 11 H



Les roses

Une explosion de roses cette année dans la commune de Sacierges : dans le bourg ,tout autour de la Mairie , du monument aux morts , sur la place du cimetière, à Cheniers, à la Minière . Le rose et le rouge se disputent la vedette !!! Sans parler du parfum de certaines variétés .



Collecte poubelles des jours fériés 2019

L'assomption 15/08	mercredi 14
Toussaint 01/11	jeudi 30
Armistice 11/11	jeudi 14
Noël 25/12	jeudi 26

Vous pouvez dès à présent aller surfer sur le site de la Mairie :

WWW. mairie-sacierges.com

Vous y trouverez toutes les activités présentes dans votre commune . Beaucoup d'informations venant de votre Mairie et de certains habitants quand ils le désirent . Le bulletin municipal sera lui-même en ligne . Si vous voulez faire passer des messages via le site, merci de contacter la mairie .

site internet

A NOTER

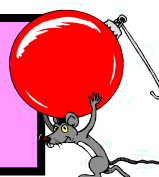
BIBLIOTHEQUE DE Sacierges
Ouvrte tous les dimanches matins de :
11h à 12h
Et mercredi de 17 H à 19 H
Accessible gratuitement à tous
Adresse : Chéniers



HORAIRES

La Mairie sera ouverte au public
Lundi : 9H à 12H et 13H30 à 16H30
Mardi : 9H à 12H
Jeudi : 9H à 12H
Vendredi : 9H à 12H et 13H30 à 16H30

Numéros d'URGENCES
SAMU 36 LE 15
Secours Urgences le
le 15 , le 18, le 112
Gendarmerie le 17



Rédaction : Agnès RENVOISE
:Guy AXISA

Si vous n'avez pas reçu le bulletin chez vous demandez le à la Mairie , merci

Collation à la fosse de l'EFFE

Samedi 7 Septembre 2017

Sur le site des anciennes mines de fer de Sacierges .

Rendez vous à la fosse de l'EFFE,
inscriptions auprès de Gilles BARITAUD : Tel : 02 54 47 59

AVIS AUX AMATEURS : COURS DE GYM A PRISSAC

Via l'association Familles Rurales de Prissac sont proposées deux séances de gymnastique tous les mercredi soir à la salle Gaston Chéreau de 18h30 à 20h30 du mois de septembre au mois de juin (interruption d'une semaine au moment de Noël).

Les cours sont dispensés par Céline Renault, professionnelle diplômée en Activité Physique Adaptée Santé et référencée par le dispositif Sport Santé Bien Etre en Région Centre.

Première séance de 18h30 à 19h30 : gymnastique d'entretien accessible à tous et toutes

Deuxième séance de 19h30 à 20h30 : remise en forme (abdo et cardio).

Plusieurs personnes de Sacierges y participent régulièrement.

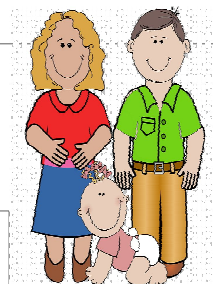
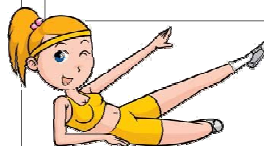
Si vous voulez les rejoindre, contacter
Marinette Vannier au 02 54 25 00 85.



Nettoyage d'automne Nettoyage d'automne

Cette année le rendez-vous pour la journée citoyenne sera le samedi 23 novembre 2019 à Cheniers, place du lavoir, à partir de 14h30.

Tout le monde est le bien venu pour cette opération.
Habitants de Sacierges n'hésitez pas!



ASSOCIATION FAMILLES RURALES ROUSSINES – SACIERGES : du nouveau !

Cette association est en sommeil depuis 2017 suite au décès de sa présidente. Elle est néanmoins indispensable à nos communes rurales, en particulier pour le maintien à domicile dont bénéficient plusieurs personnes de notre commune. Elle permet également de développer beaucoup d'autres activités bénéfiques aux familles (activités pour les grands et les petits, sorties et voyages, randonnées....), le plus souvent pour des coûts très modiques. Pour ré-activer l'association locale, une poignée de bénévoles des 2 communes ont constitué fin juin un bureau provisoire.

En janvier 2020 aura lieu la prochaine assemblée générale à l'issue de laquelle sera constitué un nouveau bureau.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre l'association pour développer toutes les activités familiales qui permettront de maintenir une vie agréable dans nos campagnes.

Pour toute information contacter Anne Marie Baritaud à Chéniers (0685487746) ou Bérénice Lamoureux au Colombier (0609337245).

Entretien des trottoirs Entretien des trottoirs

Comme vous avez pu le constater, les trottoirs ne sont plus désherbés chimiquement, la commune ayant l'interdiction d'utiliser des produits phyto, il devient donc impossible de désherber tous les trottoirs comme auparavant .

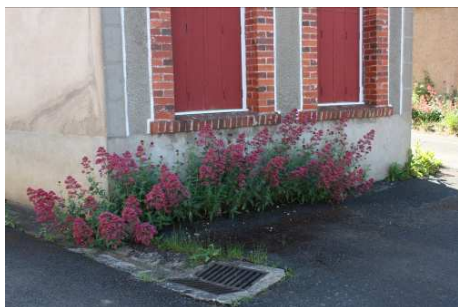
Des solutions ,telles que le désherbage thermique ont été mises en place par la commune , mais comme il faut 3 fois plus de temps pour les utiliser , comprenez bien que les agents ne peuvent pas tout faire , ils ne sont pas suffisamment nombreux, résultat certains trottoirs deviennent des friches .

Nous vous demandons donc, comme la loi vous y oblige, de nettoyer vos trottoirs.

Nous pouvons voir que certains habitants nettoient déjà leur trottoir en désherbant ou en plantant ou en laissant pousser certaines fleurs .

La Mairie propose donc , si vous le désirez, de vous fournir à partir de septembre, des graines de fleurs spécialement prévues pour les trottoirs .

En faire la demande auprès de Mr AXISA à la Mairie .



Exemples de
trottoirs
entretenus par
certains habitants





Entretien courant des trottoirs : une obligation

Dans le cas d'une [copropriété](#) dite horizontale (lotissement), c'est à chaque copropriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir. Pour une copropriété verticale (immeuble d'habitation de plusieurs étages), l'entretien du trottoir situé devant l'immeuble incombe au syndic de la propriété. Pour un immeuble où un seul propriétaire loue plusieurs logements, l'entretien du trottoir repose sur chacun des occupants, mais peut également être défini de manière conventionnelle. Suivant les règlements locaux, l'entretien du trottoir peut se limiter à un passage d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et débris,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.

Responsabilité en cas de manquement à l'entretien du trottoir

Dans l'hypothèse où un passant se tord une cheville en raison de la présence d'un trou dans le trottoir, **c'est la responsabilité de la commune ou du service de voirie qui est engagée et pas la vôtre**. En revanche, vous êtes tenu de signaler toute dégradation du trottoir aux services compétents.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre [assurance multirisque habitation](#) qui indemniserait la victime. Il est donc essentiel de prévenir au plus vite votre assureur lorsque ce type de situation se présente.

La plupart des contrats multirisque habitation intègrent une garantie Défense-Recours. Dans ce genre de situation, c'est elle qui vous viendra en aide. Cette garantie autorise l'assureur à intervenir seul du fait qu'il défend également ses intérêts financiers. Si la garantie de responsabilité civile est obligatoirement incluse dans tous les contrats d'assurance habitation, celles de Défense-Recours et de Protection Juridique restent optionnelles.

Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public** administratif placé auprès du ministère de l'Économie et des Finances.

Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, **de la protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

➤ QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



➤ QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective. C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

La 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.

La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT

➤ POURQUOI LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

➤ QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau :



*En cas de mauvaise réception par une box (ADSL ou fibre optique), le câble ou le satellite, contactez directement votre opérateur.

POUR CONTACTER L'ANFR :

assistance.recevoirlatnt.fr

OU APPELEZ LE **0970 818 818**

du lundi au vendredi, de 8h à 19h - appel non surtaxé



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2019 à 21 heures convocation du 2 avril 2019.**

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Alfred PRINCE, Agnès RENVOISE,

ABSENTS EXCUSES : Guy AXISA, Pascal DELANAUD, Dominique PELLERIN,

Secrétaire de séance : Bérénice LAMOUREUX **Votants** : 7

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte de Gestion 2018 (budget principal et budget assainissement) : M. Thierry BERNARD, Maire demande l'approbation du compte ; elle est acceptée à 7/7 voix pour

Approbation du Compte Administratif 2018 (budget principal et budget assainissement) : Jean-Michel BIARDEAU demande l'approbation du compte ; elle est acceptée à 7/7 voix pour

Affectation du résultat 2018 :

Budget Principal : au Compte Administratif 2018 figurent d'une part un excédent de fonctionnement cumulé de 58 173,36€ et, d'autre part, un déficit d'investissement cumulé de 77 705,18 €

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : 58 173,36 € en réserves en section investissement et donc aucun excédent reporté en fonctionnement .

Budget Assainissement : au Compte Administratif 2018 figurent d'une part un excédent de fonctionnement cumulé de 17 414,65€ et, d'autre part, un déficit d'investissement cumulé de 13 701,75 €

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : 13 701,75 € en réserves en section investissement 3 712,9 € en excédent reporté en fonctionnement (compte002).

Vote du budget primitif principal 2019 : les propositions de M. le Maire pour le budget 2019 sont acceptées à 7/7 voix pour.

Les principaux éléments à retenir sont :

pour la section de fonctionnement

pas de baisse notable des différentes dotations avec un total des recettes estimé à 353 053,86 €
les dépenses prévues représentent la même somme avec une répartition par poste identique à 2018

pour la section d'investissement

le montant total des dépenses est estimé à 210 406,20€

les principaux projets pour 2019 sont :

- l'agrandissement du columbarium
- l'aménagement de sanitaires dans l'enceinte de la mairie pour l'usage exclusif des salariés
- différents travaux de voirie (aménagement de l'espace public de la Puychallerie, curage des fossés, aménagement de chemins à la Barre et au Barreau, maîtrise des eaux pluviales au Plaix, réalisation de trottoirs à la Lande, aménagement de buses à la Minière, finition et correction des panneaux de signalisation).
- Les travaux de voiries 2019 avec les travaux de 2018 (qui ont été réalisés fin 2018 début 2019 et donc payés en 2019) représentent un total de 78 000 € .
-

Vote du budget primitif assainissement 2019:

Le montant du budget assainissement proposé pour 2019 est de 29 867,72 € en section de fonctionnement.

Ce budget reste équilibré grâce au versement d'une subvention du budget principal de 7 296,82 €. Les recettes sont néanmoins stables du fait du nombre légèrement supérieur d'habitations occupées à Chéniers.

Pour la section d'investissement le budget est de 40 007,77€.

Ce budget est accepté à 7/7 voix pour.

Vote des taux d'imposition pour 2019:

Les dépenses et les recettes étant stables, le conseil municipal décide à 7/7 voix pour le maintien des taux d'imposition (même niveau depuis 2015) soit 14,69% pour la taxe d'habitation – 14,09% pour la taxe foncière – 37,54% pour la taxe foncière non bâtie.

Pour 2019, les recettes liées à ces différentes taxes sont respectivement de 41 396,42€,

25 615,62€, 26 240,46€ (la taxe d'habitation figure bien dans le tableau fourni par le Ministère des Finances pour les recettes 2019).

Délibérations sur le FAJD et FSL pour 2019 :

Comme chaque année le Service Insertion du département nous sollicite pour le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fond de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL est de 1,66€ par résidence principale, soit 247,34€

Le FAJ est de 0,70€ par jeune de 18 à 25 ans, soit 7,70€

Le Conseil Municipal décide, à 7/7 voix pour, d'accorder ces deux subventions pour 2019.

Délibération de demande de subvention pour voyage scolaire :

Le Collège Hervé Faye, a sollicité une subvention à la commune pour un voyage scolaire en Espagne concernant les élèves de 5ème et de 3ème.

Notre commune est concernée par 2 élèves.

Le Conseil Municipal décide à 7/7 voix pour d'accorder comme précédemment 80€ par élève.

(Somme qui sera versée directement au Collège).

Délibération sur l'allongement de la dette de l'OPAC :

L'OPAC a signé une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour rétablir un équilibre budgétaire. Cette convention accorde à l'OPAC d'allonger le remboursement de son emprunt due à la Caisse des Dépôts et Consignation sur plusieurs années.

Il en ressort que les garants(2 logements OPAC sur le bourg avec comme garant la commune de Sacierges propriétaire du terrain et non du bâti) doivent délibérer pour accorder cet allongement.

Le Conseil Municipal décide à 7/7 voix pour.

Le Maire précise que depuis 1991, date à laquelle le contrat a été signé, l'OPAC a toujours honoré ses emprunts.

La commune n'aura donc pas de différences budgétaires à ce niveau.

Subventions aux associations pour 2019 :

La délibération pour l'attribution de subventions versées aux différentes associations est reportée à la prochaine réunion de conseil.

Il y a un projet de création d'un club de Football, concernant les communes de Prissac, Saint Civran, Sacierges Saint Martin et Roussines.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec les autres communes, concernant l'attribution d'une subvention calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Questions diverses :

En l'absence de certains conseillers et des horaires de permanence, la répartition de la permanence des Élus pour les Élections Européennes du 26 mai 2019 est reportée à la prochaine réunion de conseil prévue en mai.

Réunion du Conseil Municipal mercredi 15 mai 2019 à 21h00 à la Mairie de Sacierges St Martin convocation du 7 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, en date du 7 mai 2019, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS : : Guy AXISA, Jean-Michel BIARDEAU, Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Bérénice LAMOUREUX, Alfred PRINCE, Agnès RENVOISE

ABSENTS EXCUSES Marc COUSSEAU, Pascal DELANAUD, Dominique PELLERIN,

Secrétaire de séance : Bérénice LAMOUREUX Votants : 7

ORDRE DU JOUR :

Subventions aux associations pour 2019 : Le conseil municipal étudie attentivement les demandes des différentes associations pour 2019. Le Maire précise que seules les associations ayant fait leurs demandes peuvent bénéficier de subventions communales. Chaque association se doit, avec son courrier de demande, de fournir un bilan d'activité et un budget. Le conseil décide à 7/7 voix pour d'attribuer 4383€ de subvention aux associations pour 2019 plus une réserve de 617€ pour les associations dont le devenir est incertain au jour de la réunion (tableau de répartition complet consultable en mairie).

A cet effet, le Maire précise que l'association Familles Rurales Roussines Sacierges est actuellement en recherche de bénévoles pour reconstitution du bureau et diverses aides à son activité.

Les élus proposent de faire une réunion avec la responsable afin d'exposer les possibilités qui sont envisageables. Avant de s'engager et de recruter des bénévoles, ils souhaitent savoir quelles sont exactement les attentes de l'association. Une possibilité de regroupement avec Familles Rurales d'autres communes est envisagée dans le cas où aucune reprise de Sacierges Roussines n'est possible.

- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour échéance janvier 2020 : Le Maire expose les différents points d'avancement du PLUI depuis la dernière réunion, dont le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les élus auront la possibilité, lors d'une permanence en mairie prévue le 23 mai 2019, de discuter de leurs projets, de leurs remarques ou de leurs interrogations avec le cabinet responsable du projet (Urban'ism).

Avant cette date, les élus de notre commune vont se réunir afin de faire une comparaison entre les propositions et notre carte communale actuelle et identifier les remarques importantes. Les Elus qui pourront se rendre à la permanence rapporteront les remarques de l'ensemble du conseil au cabinet Urban'ism.

- Délibération CDC compétences assainissement : reportée

Les élus n'étant pas encore sûrs de leur choix, la délibération est reportée à la prochaine réunion.

- Délibération CDC composition du Conseil Communautaire :

Le Maire explique que dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes est invité à se prononcer sur la composition du prochain conseil communautaire et sur la répartition du nombre de conseillers pour chaque commune.

Le code général des collectivités territoriales prévoit un calcul de droit commun pour chaque communauté de communes sur la base de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié, ou la possibilité d'établir un accord local prenant en compte les particularités locales mais dans un cadre malgré tout relativement contraint.

C'est ce choix qui a été fait en 2017 par l'ensemble des communes de la communauté de communes Brenne – Val de Creuse. La composition du conseil communautaire a ainsi été fixée selon un accord local respectant les conditions cumulatives suivantes prévues par l'Article L.5211-6-1 :

	1
Le Blanc	3
Tournon	3
Pouligny	2
Thenay	1
Concre- miers	1
Ruffec	1
Rivarennnes	1

Ciron	1
Mérigny	1
Rosnay	1
Douadic	1
La Pérouil- le	1
Vigoux	1
Néons	1

Oulches	1
Ingrandes	1
Sacieres	1
Nuret	1
St Aigny	1
Lureuil	1
Fontgom- bault	1

Sauzelles	1
Lurais	1
Chitray	1
Preuilly	1
St Civran	1
Luzeret	1
Chazelet	1

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune doit disposer d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la

proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

Afin de conclure un tel accord local, les communes doivent approuver cette composition du conseil communautaire . A défaut d'un tel accord, le préfet fixerait le nombre de sièges du Conseil Communautaire qu'il répartira selon les dispositions dites de droit commun, ce qui serait défavorable pour toutes les petites communes.

Il est donc proposé de reconduire le nombre de conseillers et la répartition qui avaient été déterminés en 2017, à savoir 43 délégués répartis de la manière suivante :

Conformément aux dispositions du CGCT, seules les communes n'ayant qu'un délégué doivent également désigner un délégué suppléant.

- Projet Free :

Le Maire explique que Free souhaite signer une convention avec la commune pour l'implantation d'une baie de localisation distante dans le bourg, sur un terrain communal (petit parking en face de la salle des fêtes). Cette implantation permettra une meilleure couverture internet pour les usagers de Free.

Après en avoir délibéré, les Elus votent à 7/7 voix pour et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette implantation, notamment la convention et la carte d'implantation.

- Délibération SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) CREUSE : reportée

Le Maire expose les informations en sa possession du projet SAGE CREUSE.

Il explique que lors des réunions les élus des différentes communes n'ont pas réussi à trouver un accord commun et souhaitent plus d'information.

C'est pourquoi la délibération est en attente et est repoussée à la prochaine réunion.

La commune de Sacierges
a été reconnu catastrophe
naturelle sécheresse et
réhydratation de juillet à
décembre 2018.

Je vous informe que vous
avez **10 jours à compter**
du 17 juillet 2019 pour fai-
re votre déclaration